



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120307

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 13/12/2021 15H08 C:024861 I:33155
V/REF : 153342
V/Email reçu le Lundi 13/12/2021 à 15H08

**CRISTAL HABITAT
LE CRISTAL
1, PLACE DU FORUM
73025 CHAMBERY CEDEX**

V/REF.IMM. :
IMMEUBLE : 378 AVENUE DU COVET
378 AVENUE DU COVET
73000 CHAMBERY

Voglans, le 23 Décembre 2021

Référence Marché: 2018031208-0000001

LOCALISATION : ALLEE 378 - LOGEMENT AU 9EME ETAGE DE MME MAILLAND TEL 06 16661153

MOTIF : INTERVENIR POUR PURGE RADIATEURS (3)

Donneur d'ordre : Mme M. PECHON

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire

LE 16/12/21 A 15H45

LOGEMENT DE MME MAILLAND AU 9EME ETAGE

PURGES DES RADIATEURS DU LOGEMENT EN SALLE DE BAINS SEJOUR ET CUISINE

CONTROLE DU FONCTIONNEMENT

NETTOYAGE ET REPLI DE CHANTIER

OBSERVATIONS : CV LCOMPTER EMAIL en CC le 20/12/21 à 18H26 o.brusson@crystal-habitat.f
CV LCOMPTER Email envoyé le 20/12/21 à 18H26 Mme M. PECHON

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste à souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres, tronçonneuse, etc...).

La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,75	REGIE01-H(s) Intervention le 16/12*	1	39,77	69,59

SERVIMO SAVOIES - SAS au capital de 15 000 €

Chemin des Marais – 73420 VOGLANS

RCS. CHAMBERY 802.635.490 – TVA intracommunautaire FR16802635490

Tél : 04 79 52 08 82 - Fax : 04 79 52 08 98 - savoies@servimo.fr

IBAN : FR76 1680 7004 0081 9288 3921 702 - B.I.C : CCBPFRPPGRE



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120307

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

TOTAL H.T.	69,59
T.V.A. a 10,00%	6,95
TOTAL T.T.C.En EURO	76,54

Valeur en votre règlement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

SERVIMO SAVOIES - SAS au capital de 15 000 €

Chemin des Marais – 73420 VOGLANS

RCS. CHAMBERY 802.635.490 – TVA intracommunautaire FR16802635490

Tél : 04 79 52 08 82 - Fax : 04 79 52 08 98 - savoies@servimo.fr

IBAN : FR76 1680 7004 0081 9288 3921 702 - B.I.C : CCBPFRPPGRE



Cristal Habitat

ENGAGÉ POUR VOS PROJETS

n°SIRET 747 020 345 00035 Code APE : 702A

Cristal Habitat
CS 72519
73025 CHAMBERY CEDEX .
AGENCE NORD • 04 79 71 88 44

RETROUVER NOS SERVICES SUR

cristal-habitat.fr

13/12
15h08

Entreprise

Référence : 0201822

Téléphone : 04.79.52.08.82

Marché : 2018031208 - 0000001

PLOMBERIE-SANITAIRE-CHAUFFAGE- LOT 2- ALLOBROGES

Demandeur

Locat. présent : MME MAILLAND LAGRACE HELENE

Entré le : 30/11/2006

Téléphone : 06 16 66 11 53

Intervention

Etablie par M.PECHON le : 13/12/2021

Date exécution prévue : 14/12/2021

Nature travaux : HDL ENTRETIEN COURANT

N° affaire : 1 287 580

OS ENTREPRISE 153342

SERVIMO SAVOIES

CHEMIN DES MARAIS

73420 VOGLANS

Lieu d'intervention

MME MAILLAND LAGRACE HELENE

378 AVENUE DU COVET

73000 CHAMBERY

MAILLAND LAGRACE Demande purge des radiateurs car tres bruy du 13/12/2021

Travail	Désignation	Qté
REGIE01		
	purge des radiateurs	3,00
merci de bien vouloir purger les radiateurs de la locataire		

Demande de travaux établie par M.PECHON le 13/12/2021
A joindre obligatoirement sans agraffer à votre facture

Signature :

Lieux d'interventions

Adresse	Interlocuteur	Téléphone
00020-00001-00001-00171 H / Type 1 - Etage 09 - HSS 378 AVENUE DU COVET 73000 CHAMBERY	MME MAILLAND LAGRACE HELENE entré le 30/11/2006 Resp batiment : Nord PECHON M.PECHON	Fixe : 06.16.66.11.53
Information Amiante : Pas de diagnostic disponible		

N.B. : l'entreprise s'engage à prendre toutes les dispositions et informations nécessaires pour que les travaux demandés soient réalisés dans le respect des règles qui régissent la sécurité des biens et des personnes

Bon de contrôle 153342		
Entreprise/Fournisseur	Locataire	Travaux contrôlés par
Nom :	Nom :	
Date fin de travaux :		
Visa Entreprise :	Visa Locataire :	Visa :

Observations :

CRISTAL HABITAT



ATTESTATION SIMPLIFIÉE¹

① IDENTITÉ DU CLIENT OU DE SON REPRÉSENTANT

Je soussigné(e) :

Nom : Cristal Habitat

Adresse : CS 72519 73025 CHAMBERY CEDEX.

② NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

- ☐ maison ou immeuble individuel ☒ immeuble collectif ☐ appartement individuel
☐ autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de (.....) millièmes de l'immeuble
☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse² 378 AVENUE DU COVET 73000 CHAMBERY

dont je suis : ☒ propriétaire ☐ locataire ☐ autre (précisez votre qualité) :

③ NATURE DES TRAVAUX

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

- ☒ n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).
☒ n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :
Cocher, les cases correspondant aux éléments affectés : ☐ planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures ☐ installations sanitaires et de plomberie ☐ installations électriques
☐ système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

- ☒ n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %
☒ ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux d'amélioration de la qualité énergétique portant sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements mentionnés au 1 de l'article 200 quater du code général des impôts (CGI) et respectant les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par l'article 18 bis de l'annexe IV au CGI dans sa rédaction issue de l'arrêté du 29 décembre 2013.

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %

④ CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payé, TVA au taux de :

- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;
- 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à Chambéry le 13/12/2021

Signature du client ou de son représentant :

Le Directeur Général,
Nicolas GIGOT

¹ Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.

² Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre ①.